

EXAMEN DU RAPPORT FINANCIER
PRÉSENTÉ PAR GHISLAINE FOURNÈS,
TRÉSORIÈRE DE LA S.H.F.,
POUR L'EXERCICE 2006-2007

Je soussignée, Françoise Moulin Civil, déclare avoir examiné dans le détail les comptes de la S.H.F, relatifs à l'exercice 2006-2007, tels qu'ils m'ont été adressés par Ghislaine Fournès, trésorière. Je certifie la conformité et la sincérité de ces comptes et des pièces justificatives transmises : la copie des différents registres (rentrée des cotisations, autres recettes, dépenses), celle de toutes les factures et celle des différents relevés bancaires. La consultation de l'ensemble de ces documents atteste la rigueur avec laquelle sont tenus les comptes, la transparence de la gestion et, par conséquent, la probité de notre trésorière, toutes qualités jamais démenties depuis qu'elle exerce cette fonction. Il convient de l'en féliciter une fois de plus cette année.

À côté de l'aspect strictement comptable du rapport, je souhaiterais insister sur quelques points :

1. Le nombre de cotisants est nettement en hausse et continue ainsi de montrer l'intérêt que notre Société suscite auprès de tous. Les adhérents sont désormais familiers avec la nouvelle forme d'appel à cotisation et se sont montrés plus vigilants et empressés que l'an dernier. Il faut aussi saluer le travail des correspondants qui restent le plus sûr relais auprès des adhérents et des jeunes collègues nouvellement nommés ;

2. Le déplacement des membres du bureau et du comité reste un chapitre relativement lourd, concurrencé cette année par la publication de l'Annuaire. Celui-ci figurant désormais sur le site rénové (cette initiative -bien que sensiblement coûteuse- est à saluer sans réserve !), on peut présumer qu'à la longue la pérennisation de la publication-papier pourra être mise en discussion. Les sommes affectées au chapitre des « bourses SHF », destinées à de jeunes doctorants, sont une dépense utile et contribuent largement au rayonnement de la Société. Enfin, la relative hauteur de la dépense liée à la subvention accordée au Congrès de l'Association Internationale des Hispanistes (Paris, juillet 2007) n'est rien en regard de l'obligation que la SHF a de s'inscrire clairement dans l'hispanisme mondial.

3. L'excédent des dépenses ne doit pas faire peur. Il s'explique tout naturellement par la politique de publication de la SHF et sa participation au congrès statutaire d'Angers (mai 2007) et à celui, occasionnel, de l'AIH, ce dont on ne saurait lui tenir rigueur. Au vu cependant de ce léger déséquilibre, l'on ne peut qu'être d'accord avec la proposition formulée par la trésorière d'augmenter raisonnablement les cotisations, d'autant plus que cela n'a pas été fait depuis bien longtemps.

Je ne saurais clore ce rapport sans féliciter et remercier à nouveau Ghislaine Fournès pour son impeccable gestion et son dévouement.

Fait à Paris, le 10 mai 2007

Françoise Moulin Civil
Université de Cergy-Pontoise
Commissaire aux comptes